**Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**---**

**Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008**

**L'an deux mil huit, le dix huit septembre**, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

**& &**
**&**

Mairie des Avirons

**AFFAIRE N° 11 / Création de micro-crèches**
- **Approbation des modalités de mise en œuvre**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire propose au conseil municipal d'engager la Commune dans la création de micro-crèches.

Il est préalablement rappelé qu'une micro-crèche peut accueillir au maximum un effectif permanent de neuf enfants.

**…/…**

L'étude menée par les services communaux porte sur **2 micro-crèches** qui seraient montées dans des locaux loués par la Mairie.

Le principe proposé est une gestion municipale. Ce qui implique une mise en œuvre des moyens techniques et humains sur le budget de la Ville.

Les coûts identifiés sont estimés :

**En investissement par micro-crèche :**

▪ Dépenses pour l'acquisition du mobilier, jeux extérieurs et de l'électroménager 57 000 € HT.

Ces dépenses sont susceptibles de bénéficier du financement suivant :

| | | |
|---|---|---|
| » CAF : | 59 % | 33 600 € |
| » Conseil Général | 26.30 % | 15 000 € |
| » La participation communale est évaluée à | | 8 400 € (14.70 %) |

**En fonctionnement,** les dépenses comprennent :

• Travaux d'entretien divers
• Le fonctionnement courant
• Le petit matériel pédagogique
• Les frais de location
• Les frais de personnel

Soit un coût évalué à un montant **HT de 149 100 €** par micro-crèche en **année N** et de **131 100 € en année N+1**.

Ces dépenses sont susceptibles de bénéficier du financement suivant :

<u>En année N</u>

| | |
|---|---|
| • CAF | 15 000.00 € |
| • Conseil Général | 15 742.50 € |
| • Participation des familles | 113 557.50 € |
| • Commune | 4 800.00 € |

<u>En année N+1</u>

| | |
|---|---|
| • Participation des familles | 113 557.50 € |
| • Commune | 3 675.00 € |
| • Conseil Général | 13 867.50 € |

Mairie des Avirons

…/…

Sur la base des budgets prévisionnels sus-visés et au vu de la Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) versée aux familles, le coût horaire pour la famille est le suivant :

Revenu < à 15 123 € : 1.80 €/heure
Revenu < à 33 606 € : 2.50 €/heure
Revenu > à 33 606 € : 3.20 €/heure

Le conseil est invité à :

=> Approuver les modalités de mise en œuvre des micro-crèches en gestion communale

=> Approuver l'engagement financier de la Commune,

=> Autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve les modalités de mise en œuvre des micro-crèches en gestion communale

=> Approuve l'engagement financier de la Commune, tel que ci-dessus visé

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

Mairie des Avirons